

L'ART COMME COLLATÉRAL



DEJÀ DÉVELOPPÉ AUX ÉTATS-UNIS DEPUIS UNE QUINZAINE D'ANNÉES, LE MARCHÉ DU PRÊT GARANTI PAR DES ŒUVRES D'ART (*ART LENDING*) EST ENCORE UN MARCHÉ CONFIDENTIEL MAIS EN PLEIN ESSOR EN EUROPE.

PAR SOPHIE CLAUWAERT

LANCÉE EN 2017 sous forme de *joint venture* entre la banque Reyl & Cie et Link Management, spécialiste de l'Art Wealth Management, la plateforme Griffin Art Partners est une plateforme de titrisation luxembourgeoise spécialisée dans l'octroi de prêts garantis par des œuvres d'art. Rencontre passionnante autour des mécanismes de l'*art lending* en cette période mouvementée et incertaine, dans laquelle cette solution prend toute son importance, avec Louis Moncheur de Rieudotte de Reyl & Cie, Aude Lemogne et Aymeric Thuault de Link Management (qui ont répondu d'une seule voix à nos questions).

L'Éventail – Comment voyez-vous le marché de l'art évoluer dans les prochains mois et en quoi l'art lending peut-il être pertinent dans ce contexte?

– Tout pronostic sur les conséquences de la crise liée au Covid-19 sur le marché de l'art reste hasardeux, étant donné les incertitudes concernant le véritable impact qu'aura cette crise unique sur l'économie. Depuis la mi-mars, nous avons observé que beaucoup de vendeurs potentiels ont préféré se retirer du marché, ce qui a entraîné une forte baisse de l'activité du marché de gré-à-gré. Aussi avons-nous constaté quelques ventes forcées, incluant des décotes importantes, mais concernant essentiellement des œuvres de qualité moyenne.

À cela s'ajoute la débâcle à venir d'un certain nombre de galeries, renforçant le paradigme "go big or go bust" ("voyez grand ou faites faillite"), au profit des galeries prestigieuses et de leurs artistes. Ceci va accroître la concentration du nombre d'artistes validés par le marché. Toutefois, c'est l'analyse à plus long terme qui doit être privilégiée, étant donné que les périodes de détention sont généralement plus longues pour l'art que pour d'autres classes d'actifs. L'expansion monétaire sans précédent décidée par les banques centrales, couplée à des taux historiquement bas, risque d'engendrer une dépréciation des classes d'actifs traditionnelles et bénéficier aux valeurs refuges – telles l'immobilier haut de gamme et l'art de grande valeur, comme cela est déjà le cas pour l'or. Dans les périodes de crise, on observe une baisse des volumes des ventes accompagnée d'une correction des prix. En réaction, les maisons de vente ont tendance à privilégier les valeurs sûres, afin de limiter les risques de ravalement, renforçant davantage l'attrait des artistes les plus établis. Le financement tel que nous le proposons peut donc représenter une solution intéressante, puisqu'il permet aux collectionneurs d'obtenir des liquidités, tout en évitant de devoir vendre certaines de

PHOTOS: © DR



Louis Moncheur de Rieudotte, Reyl & Cie.

leurs œuvres dans des conditions de marché peu favorables, et ainsi éviter un ravalement ou un résultat peu satisfaisant.

– Pouvez-vous nous décrire le fonctionnement de l'art lending chez Griffin Art Partners?

– Griffin Art Partners est une plateforme de titrisation basée au Luxembourg qui structure des prêts sans recours garantis par des œuvres d'art. Le principe de fonctionnement rappelle celui des titres sur hypothèques, si ce n'est qu'en lieu et place de biens immobiliers, les prêts sont adossés à des œuvres d'art: en contrepartie d'une collection ou même d'une seule œuvre, un collectionneur peut emprunter un montant représentant généralement jusqu'à 50 % de la valeur estimée de l'actif. Ces financements peuvent avoir une durée d'un à trois ans. Nous avons mis en place, grâce à notre mécanisme de titrisation exclusif, une offre qui est capable de répondre à un large panel de collectionneurs. Nous prenons en nantissement des œuvres qui peuvent être détenues en Belgique ou dans une autre juridiction (intra- ou extra-) européenne et offrons également aux collectionneurs la possibilité d'utiliser comme collatéral des œuvres exposées durant le prêt dans leur résidence privée ou détenues dans un entrepôt de stockage. Tout au long du prêt, les collectionneurs peuvent accéder à des liquidités sans céder les œuvres, et disposent d'une liberté totale quant à l'utilisation des fonds.

– Quels types d'œuvres sont éligibles pour faire appel à ce genre de service?



Aymeric Thuault et Aude Lemogne, Link Management.

– À l'heure actuelle, Griffin Art Partners prend en garantie essentiellement des œuvres de tout premier plan, allant de l'impressionnisme à l'art contemporain. Les artistes éligibles vont de Monet à Gauguin en passant par Cézanne, Picasso ou encore Basquiat, Warhol, Bacon ou Polke. Les œuvres de maîtres anciens, plus délicates à analyser en termes d'attribution, exigent une documentation de premier ordre et ne peuvent souvent pas satisfaire nos critères de liquidité. Chaque œuvre doit avoir une valeur minimum de 100 000 euros, et la somme totale de la collection un minimum de 2 500 000 euros. Nos critères d'éligibilité stricts nous obligent à sélectionner des artistes à la notoriété établie. Bien évidemment, une confidentialité totale est garantie à chaque emprunteur, puisque toutes les procédures de valorisation et de due diligence sont effectuées en interne par Griffin Art Partners.

– Voyez-vous de l'intérêt pour du financement d'art en Belgique?

– La Belgique est souvent présentée comme "le pays ayant le plus de collectionneurs au mètre carré", Griffin Art Partners étant basé au Luxembourg, la Belgique est pour nous un territoire stratégique, dont nous apprécions l'extrême diversité des collectionneurs ainsi que leur passion authentique et sans concession. Nous avons constaté que nombre d'entre eux sont très ouverts et réceptifs à l'idée de "liquéfier" leur collection d'art. Ainsi, ils peuvent déployer du capital pour investir soit dans l'art ou dans l'immobilier, soit dans d'autres classes d'actifs, dans des stratégies d'investissement à court terme.